

Paris, le 20 novembre 2017

**Annulation de 20 036 actions et réduction de capital de Locindus SA
en date du 20 novembre 2017**

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2016 après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé celui-ci à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, aux termes duquel Locindus SA est devenu propriétaire de 20 036 actions.

L'Assemblée générale mixte du 18 mai 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, a autorisé le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société, dans le cadre du ou des programmes de rachat de ses propres actions en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence positive entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles.

Le Conseil d'administration, en date du 27 juillet 2017, a délégué à la Direction générale de Locindus SA la mise en œuvre de cette annulation.

Après annulation, le nouveau capital social de 61 346 646,50 euros est composé de 10 668 982 actions de 5,75 euros de nominal et il est procédé à la modification de l'article 6 des statuts en conséquence.

Contact : BAL-COMFI@creditfoncier.fr

Ce document est disponible sur le site de la direction de l'information légale et administrative www.info-financiere.fr et sur le site de la Société www.locindus.fr